

Groupe de travail mouvement

Vendredi 9 mars 2018



Quelques avancées sur certains points défendus depuis longtemps par le SNUipp-FSU, mais surtout de très gros problèmes au niveau des dispositifs dédoublés en REP/REP+ qui vont impacter tout le monde !

En plus de la multiplication des postes à profil et postes à exigences particulières qui verrouillent le mouvement, il faut noter les nombreuses fermetures de postes et le maintien de postes bloqués pour les futurs PES : **le mouvement 2018, en plus d'être inéquitable, sera donc très difficile et resserré !**

➤ **Suite à nos remarques lors de ce GT et/ou des précédents, quelques points positifs sont à noter :**

- A notre demande, les collègues qui partent en congé parental gardent le bénéfice de leurs points de stabilité ;
- La bonification pour 5 ans en éducation prioritaire permet maintenant le panachage des années REP/REP+ ;
- Les postes de ZIL REP+ vont enfin être étiquetés dans le cahier des postes, résolvant beaucoup de problèmes ;
- Les documents importants du mouvement seront accessibles aux enseignants qui entrent dans l'Hérault par permutation. Ils ne seront pas seulement sur l'intranet "Accolad", mais aussi sur le site de la DSDEN ;
- La liste des postes très peu demandés, permettant d'avoir une bonification, sera complétée à notre demande ;
- Les priorités ASH doivent être modifiées suite au remplacement du CAPA-SH par le CAPPEI (il n'y a plus d'options mais des modules de spécialisation). Les propositions de l'administration sont satisfaisantes.

➤ **Trois questions restent en suspens :**

- Les écoles sorties de l'éducation prioritaire bénéficient d'une clause de sauvegarde (bonification de 5 points pour 5 ans sur l'école), mais elle n'a pas été prévue par l'administration dans le projet de circulaire. A suivre...
- L'administration déplace en AFA les collègues à temps partiel qui sont sur certains postes (remplaçants, postes spécifiques...), ce qui ne nous paraît pas réglementaire. Consensus des organisations syndicales pour demander le maintien des points de stabilité, l'administration semble d'accord mais évoque des difficultés techniques...
- Les PSY-EN pourront participer au mouvement 1^{er} degré sur des postes de professeur des écoles (et perdre leur détachement PSY-EN). Pour les postes de psy, ils devront participer au mouvement du 2nd degré, mais des problèmes techniques doivent être résolus pour le permettre car rien ne fonctionne actuellement...

➤ **Un dialogue de sourd concernant les dispositifs dédoublés**

Le groupe de travail a duré 3 longues heures car un point sensible a donné lieu à de longs et vifs échanges : la prise en compte des dispositifs dédoublés en éducation prioritaire dans le cadre du mouvement... Depuis décembre nous avons alerté sur les conséquences négatives, elles sont confirmées et le DASEN ne change rien.

Conséquences pour les collègues :

- Avec les PEP, le conseil des maîtres ne peut plus décider la répartition des classes et des niveaux...
- Limitation des vérifications des délégués du personnel en CAPD → mouvement opaque et inéquitable.
- Un enseignant nommé à titre provisoire sur une classe dédoublée va être maintenu avec une priorité absolue, alors que le poste n'a jamais été proposé à tous au mouvement. Là aussi, le mouvement devient inéquitable.
- Des collègues avec avis défavorable (6) ou qui ne se sont pas positionnés sur des dispositifs dédoublés alors qu'ils étaient sur un niveau qui va l'être se verront obligés de quitter leur école s'il n'y a pas de poste vacant !
- Les collègues à temps partiel devront avoir l'aval de leur IEN pour exercer sur ces postes, ce qui crée des inégalités entre les circonscriptions... Contactez-nous si votre IEN le refuse !
- Des problèmes techniques se posent pour permettre l'accès à ces postes aux directeurs, aux PEMF etc...
- Comme pour tout PEP, les vœux sur les classes dédoublées doivent être formulés en tête de liste, ce qui contraint fortement l'ordre des vœux pour les collègues qui participent au mouvement...